

Principes directeurs régissant la collaboration entre le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee

Version 7

22 juillet 2013

Préambule

De par leurs collections et le profil de leurs expositions, le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee ont largement gagné leurs lettres de noblesse dans le monde de l'art à l'échelle nationale et internationale.

Considérées comme des partenaires attrayants, ces deux institutions, qui ont chacune leur identité propre, gardent un profil reconnaissable et un positionnement indépendant inhérent à leur histoire. La vocation du Zentrum Paul Klee, notamment, est sauvegardée.

Le Musée des Beaux-Arts et le Zentrum Paul Klee entendent travailler sur des bases scientifiques solides, régulièrement mises à jour, et séduire le public par leurs offres en le confrontant directement à l'art. Ils abordent en particulier des thématiques sociétales et existentielles.

Désireux de contrer énergiquement les changements structurels et économiques affectant les activités des musées et les expositions, le Musée des Beaux-Arts et le Zentrum Paul Klee coordonnent dorénavant une partie de leurs tâches centrales sur la base de principes directeurs communs.

Vision

Le Musée des Beaux-Arts et le Zentrum Paul Klee coopèrent dans les domaines clés de l'activité muséale, à savoir les collections, les expositions et la médiation.

Par leur action concertée et leur collaboration ciblée, ils renforcent l'impact, la dynamique et le rayonnement de l'espace artistique bernois dans la perception nationale et internationale, au sein des milieux spécialisés comme du public.

La coopération se traduit par une programmation conjointe, le traitement de thèmes artistiques attrayants et complémentaires, des exigences scientifiques élevées, une offre de médiation séduisante et diversifiée et une exploitation optimisée des multiples ressources à disposition.

Les identités propres et combinées des deux institutions, avec leurs profils spécifiques, sont développées de manière coordonnée.

Collections

Fonds et identité institutionnelle

L'identité des deux institutions est largement déterminée par leurs collections.

La collection du Musée des Beaux-Arts comprend un fonds universel principalement dédié à

- l'art suisse, du Moyen-Âge à l'époque actuelle,
- l'impressionnisme et l'art moderne classique,
- des figures marquantes du canton de Berne (Wölfi, Oppenheim, Raetz, Gertsch),

- des collections d'art contemporain (suisse et international).

La collection du Zentrum Paul Klee comprend essentiellement :

- des œuvres de Paul Klee (40 % de ses créations), y compris une grande quantité d'archives,
- des œuvres d'amis et de contemporains de Paul Klee ainsi que d'élèves, critiques, biographes et artistes qu'il a inspirés.

Elargissement des collections

Les musées élargissent leur collection en suivant la stratégie qui leur est propre en la matière. Dans la mesure du possible, ils cherchent à préserver la logique de leur collection commune. Cela signifie qu'ils n'acquièrent pas de nouvelles œuvres dans les domaines qui sont déjà l'apanage de l'institution partenaire.

Prêts

Sur le marché des prêts, les musées se présentent comme une communauté de collections portant une dénomination fixe.

Ils s'informent mutuellement des demandes de prêts et les traitent de manière autonome en cherchant à en tirer le meilleur profit pour les deux partenaires.

Les demandes de prêts entre eux sont prioritaires.

Entretien

Les musées collaborent étroitement dans les travaux d'inventorisation, de conservation et de restauration.

La responsabilité artistique et matérielle des œuvres de collection confiées est assumée par le musée qui les détient.

Expositions

Présentation des collections

En règle générale, les collections sont présentées dans les musées auxquels elles appartiennent.

Expositions temporaires

Politique du Musée des Beaux-Arts en matière d'expositions

Dans le bâtiment ancien qu'il a investi en 1879 ainsi que dans le bâtiment de l'atelier 5 de 1983, le Musée des Beaux-Arts dispose d'une surface d'exposition totale de 2 350 m² qui, en 2018, sera étendue d'environ 600 à 700 m². Présentations de la collection et expositions temporaires se partagent équitablement les salles. La présentation de la collection n'est pas statique. Le musée ne pouvant exposer plus de cinq pour cent des œuvres en sa possession faute de place, les œuvres de la collection sont présentées en fonction de priorités temporaires liées à des thèmes ou à des époques. Chaque année,

l'une d'elles est consacrée à l'art contemporain. Les œuvres exposées sont renouvelées deux ou trois fois par an.

Les expositions sont organisées de la manière suivante :

- 1) des expositions phares dans le domaine de l'art international : il s'agit de rétrospectives et d'expositions sur un faisceau de thèmes, dans lesquelles les œuvres de la collection occupent une place importante ;
- 2) des expositions thématiques : celles-ci se rapportent aux profils « Classiques de la collection », « Figures nationales connues internationalement » ou art contemporain.

Politique du Zentrum Paul Klee en matière d'expositions

- a) Le Zentrum Paul Klee a deux salles d'exposition (1 750 m² et 830 m²). Il organise chaque année environ trois présentations de sa collection et trois à quatre expositions temporaires qui comprennent un grand nombre de prêts externes. Il y a en permanence au moins une exposition dédiée principalement à Paul Klee (ce qu'on appelle le « service public »), que ce soit sous forme de présentation de la collection ou d'exposition temporaire.
- b) Pour des raisons de conservation, mais aussi dans l'optique de perpétuer la mémoire et l'œuvre de Paul Klee et de présenter les résultats les plus récents de la recherche, le Zentrum Paul Klee expose partie de sa collection lors de présentations qui se renouvellent tous les trois à cinq mois. Reposant généralement sur des concepts clairs, ces présentations portent un titre et forment des expositions à part entière.
- c) Les expositions temporaires du Zentrum Paul Klee sont consacrées à des thématiques qui, d'une manière ou d'une autre, peuvent avoir de l'importance pour la compréhension de l'œuvre de Paul Klee ou de sa démarche artistique au sens large.

On distingue quatre profils :

- 1) les présentations monographiques sur la vie et l'œuvre de Paul Klee ou les expositions thématiques dans lesquelles Paul Klee joue un rôle déterminant ;
- 2) les expositions fondées sur un concept artistico-historique en rapport direct avec Klee (p. ex. courants artistiques ou spirituels antérieurs à Klee ou de la première moitié du XX^e siècle, en particulier l'environnement personnel et artistique de Klee) ;
- 3) les projets de médiation sur la fortune critique de Paul Klee, de ses débuts à nos jours ;
- 4) les projets de médiation sur des positions artistiques ou créatrices partageant avec Paul Klee une attitude artistique fondamentale, notamment à un niveau formel (p. ex. abstraction), médiatique (p. ex. interdisciplinarité), rhétorique (p. ex. ironie) ou sémantique (p. ex. critique de la société).

Programmation commune

Le Musée des Beaux-Arts et le Zentrum Paul Klee élaborent ensemble le calendrier et le programme. Ils contribuent ainsi à la diversité et à l'approfondissement des thématiques

traitées dans l'espace artistique bernois. Cette collaboration permet également un développement concerté des sujets abordés par les deux institutions.

Expositions principales et expositions phares

Le programme d'expositions comprend des expositions principales qui, se basant sur la politique adoptée en la matière par chacune des deux institutions, inscrivent au programme annuel des thématiques centrales et contribuent ainsi à affirmer le profil de ces institutions.

Les expositions phares sont des expositions principales appelées à attirer un grand nombre de visiteurs, nécessitant un budget de plus de 500 000 francs et présentant un potentiel élevé en termes de fonds de tiers. Elles confèrent en outre à Berne une visibilité en tant qu'espace artistique.

Les musées organisent au minimum trois expositions principales par an. Celles-ci comprennent chaque fois une exposition phare dans les domaines classiques couverts par les deux musées ainsi qu'une exposition commune d'art contemporain.

Art contemporain

Les deux musées organisent chaque année une exposition principale commune d'art contemporain.

Option 1 : le Musée des Beaux-Arts et le Zentrum Paul Klee engagent à cet effet un ou une commissaire d'exposition commune.

Option 2 : cette exposition principale est placée sous la direction du ou de la commissaire d'exposition du musée dans lequel elle a lieu.

Les locaux des deux musées sont utilisés en alternance.

Médiation

Le Musée des Beaux-Arts et le Zentrum Paul Klee travaillent en étroite collaboration dans les activités de médiation.

Cela concerne les programmes pour les enfants, les écoles et les adultes. La médiation artistique est pratiquée en utilisant diverses méthodes. Ainsi, outre une médiation classique axée sur l'histoire de l'art, les institutions proposent des activités stimulant la créativité des participants et participantes.

Marketing

En regroupant leurs activités de marketing, le Musée des Beaux-Arts et le Zentrum Paul Klee visent à renforcer le rayonnement de Berne comme espace artistique et à optimiser l'utilisation des moyens à disposition.

Etats-majors et services

Le Musée des Beaux-Arts et le Zentrum Paul Klee collaborent étroitement dans l'organisation de leurs états-majors et des différents services.

Les synergies possibles sont exploitées avec tout le soin voulu en tenant compte des réductions de personnel effectuées durant les dernières années.

Structure de la coopération

Fondation faîtière

Le Musée des Beaux-Arts et le Zentrum Paul Klee créent une fondation faîtière assurant la direction des deux fondations.

Comité directeur

Le Musée des Beaux-Arts et le Zentrum Paul Klee créent un comité directeur composé des directeurs ainsi que d'une autre personne de chacune des institutions.

Le comité directeur dispose de compétences s'étendant aux deux musées dans les domaines de la collaboration artistique en général, de l'art contemporain en particulier ainsi que de la collaboration entre les états-majors et les différents services.

Des dispositions complémentaires seront négociées au cours de la mise en œuvre.